

**CEBEO / CHEYNS**

Synthèse de l'opération de concentration communiquée par les parties notifiantes

Le 14 octobre 2016, l'Autorité belge de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration, conformément à l'article IV.10 du Livre IV du Code de droit économique, par lequel la société Cebeo, filiale de Sonepar Belgium, acquiert le contrôle exclusif du groupe Cheyns et de l'ensemble de ses points de vente situés en Belgique. Cebeo et Cheyns sont des distributeurs-grossistes de matériel électrique auprès des clients professionnels (installateurs, utilisateurs et revendeurs).